



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Boisbriand, tenue le 3 mars 2020 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. DANIEL KAESER, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse MARLENE CORDATO.

La directrice générale par intérim et la greffière sont présentes.

Madame la conseillère Karine Laramée et messieurs les conseillers Jonathan Thibault et François Côté ont motivé leur absence.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- madame Jeannette Savoie, décédée le 21 février à l'âge de 71 ans;
- madame Gisèle Guénette, décédée le 27 février à l'âge de 85 ans.

#### **RÉSOLUTION 2020-03-078 ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De modifier l'ordre du jour par le retrait du sujet 22. Vente de véhicules et par l'ajout du sujet 31.1 Autorisation de dépense – Voyage d'étudiants de la Ville d'Annemasse.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

#### **RÉSOLUTION 2020-03-079 AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 660A À 662, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE R-2 237 – DOSSIER 1912-DM-393**

Le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé aux 660A à 662, boulevard de la Grande-Allée sur le lot 2 107 092 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne et situé dans la zone R-2 237.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE permettre l'aménagement des cases de stationnement l'une derrière l'autre pour la propriété située aux 660A à 662, boulevard de la Grande-Allée, représentant une dérogation à l'article 168 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-080  
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS  
MINEURES – PROJET RÉSIDENTIEL DU CROISSANT CORNO –  
ZONE R-1 233-2 – DOSSIER 2001-DM-394**

Le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au projet résidentiel du croissant Corno sur les lots 6 034 559 à 6 034 566 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne et situés dans la zone R-1 233-2.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogations mineures.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir la profondeur des lots suivants, pour le projet résidentiel du croissant Corno, représentant une dérogation à la profondeur minimale de 25 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage, à savoir :

- 24,70 mètres pour le lot 6 034 559, représentant une dérogation de 0,30 mètre, soit 1,2 % inférieure à la profondeur minimale prescrite;
- 24,68 mètres pour le lot 6 034 560, représentant une dérogation de 0,32 mètre, soit 1,3 % inférieure à la profondeur minimale prescrite;
- 24,67 mètres pour le lot 6 034 561, représentant une dérogation de 0,33 mètre, soit 1,3 % inférieure à la profondeur minimale prescrite;
- 24,65 mètres pour le lot 6 034 562, représentant une dérogation de 0,35 mètre, soit 1,4 % inférieure à la profondeur minimale prescrite;
- 24,63 mètres pour le lot 6 034 563, représentant une dérogation de 0,37 mètre, soit 1,5 % inférieure à la profondeur minimale prescrite;
- 24,62 mètres pour le lot 6 034 564, représentant une dérogation de 0,38 mètre, soit 1,5 % inférieure à la profondeur minimale prescrite;

- 24,61 mètres pour le lot 6 034 565, représentant une dérogation de 0,39 mètre, soit 1,6 % inférieure à la profondeur minimale prescrite;
- 24,59 mètres pour le lot 6 034 566, représentant une dérogation de 0,41 mètre, soit 1,6 % inférieure à la profondeur minimale prescrite.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-081  
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
– 1455, RUE DE LA CHANTERELLE – ZONE R-1 251 – DOSSIER  
2001-DM-395**

Le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 1455, rue de la Chanterelle sur le lot 2 107 313 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne et situé dans la zone R-1 251.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir à 1,95 mètre la marge latérale droite entre la propriété située sur le lot 2 107 313 au 1455, rue de la Chanterelle et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,5 mètre, soit 3 % inférieure à la marge latérale minimale prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone R-1 251.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-082  
REPORT DE L'AUDITION ET DE LA DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE  
DÉROGATIONS MINEURES – RUE D'ANNEMASSE – ZONE C-3 406 –  
DOSSIER 2001-DM-396**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE reporter à la séance du 7 avril 2020, l'audition et la décision sur la demande de dérogations mineures relative au bâtiment commercial à être érigé sur le lot 6 277 553 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, ayant front sur la rue d'Annemasse.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-083**  
**PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020 tel que soumis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-084**  
**RÈGLEMENT RV-1673-1 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 février 2020;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter le Règlement RV-1673-1 modifiant le Règlement RV-1673 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-085**  
**RÈGLEMENT RV-1676 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 février 2020;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

ATTENDU que l'emprunt prévu au règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au Programme d'immobilisation de la Ville et qu'elle désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2<sup>o</sup> du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU que le montant total des emprunts décrétés par la municipalité, au cours de l'exercice financier, en vertu d'un règlement visé au paragraphe 2<sup>o</sup> du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes n'excède pas le plus élevé entre 100 000 \$ et le montant équivalant à 0,25% de la richesse foncière uniformisée de la municipalité telle qu'elle est établie, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), selon le dernier sommaire du rôle d'évaluation foncière produit avant l'exercice financier;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter le Règlement RV-1676 décrétant l'achat de véhicules et d'équipements et leur financement par emprunt, au montant de 1 390 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-086**  
**RÈGLEMENT RV-1677 – ADOPTION**

ATTENDU qu'en vertu de son Règlement RV-983 adopté le 30 décembre 1993, la Ville maintient un régime complémentaire de retraite pour ses employés;

ATTENDU que la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal a été sanctionnée le 5 décembre 2014 par l'Assemblée nationale;

ATTENDU que des ententes ont été conclues entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 et l'Association professionnelle des cadres de la Ville de Boisbriand afin de se conformer à la Loi;

ATTENDU qu'une nouvelle catégorie d'employés est créée pour que ces membres puissent participer au régime de retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans une entente conclue avec le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Boisbriand;

ATTENDU que les employés de la Ville qui ne sont pas représentés par le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ou faisant partie de l'Association professionnelle des cadres de la Ville de Boisbriand ne se sont pas opposés aux modifications proposées dans ces ententes afin de se conformer à la Loi;

ATTENDU que la firme Les services actuariels, à titre d'actuaire représentant les syndiqués, les cadres et les pompiers, a confirmé l'approbation des fonctionnaires et des employés visés par le règlement;

ATTENDU que la firme Aon a mis à jour le texte du régime et que l'approbation des fonctionnaires et employés visés par le règlement a été donnée à l'adoption d'un nouveau règlement mise à jour par leur représentant;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé du dépôt d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal tenue le 4 février 2020,

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter le Règlement RV-1677 sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2020-03-087  
RÈGLEMENT RV-1441-082**

Le conseiller Érick Rémy donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1441-082 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2020-03-088  
RÈGLEMENT RV-1590-4**

Le conseiller Érick Rémy donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1590-4 modifiant le Règlement RV-1590 sur le service de collecte des matières résiduelles.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2020-03-089  
RÈGLEMENT RV-1678**

Le conseiller Érick Rémy donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1678 prévoyant le remplacement de vannes au poste d'eau potable Côte Sud et décrétant un emprunt à cette fin.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2020-03-090  
RÈGLEMENT RV-1679**

Le conseiller Érick Rémy donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1679 prévoyant divers travaux de mise à niveau et de mesures compensatoires à l'usine d'épuration et décrétant un emprunt à ces fins.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2020-03-091  
RÈGLEMENT RV-1681**

Le conseiller Érick Rémy donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1681 décrétant des travaux d'installation d'appareils de télémétrie aux postes de pompage des eaux usées et un emprunt à cette fin.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2020-03-092  
RÈGLEMENT RV-1682**

Le conseiller Érick Rémy donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1682 décrétant des travaux de réfection à différents postes de pompage des eaux usées et un emprunt à cette fin.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2020-03-093  
RÈGLEMENT RV-1683**

Le conseiller Érick Rémy donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1683 décrétant des travaux de pavage sur la rue Ambroise-Lafortune et sur la rue Doris-Lussier, tronçon I, et un emprunt à cette fin.

Le projet de règlement est déposé.

**RÉSOLUTION 2020-03-094  
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général par intérim et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 10 janvier au 6 février 2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-095**  
**SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2020 montrant un total des activités de 5 689 470,16 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-096**  
**LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 12 février 2020 et révisée par le Service de la trésorerie le 13 février 2020, montrant un montant payable total de 387 452,60 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-097**  
**TRAVAUX MUNICIPAUX ET APPROPRIATIONS D'UNE PARTIE DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE décréter divers travaux de réfection sur l'enveloppe extérieure de l'hôtel de ville et autoriser à cette fin l'appropriation d'une somme de 400 000 \$ du surplus libre accumulé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-098**  
**RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE – PARTIS POLITIQUES ET CANDIDATS INDÉPENDANTS AUTORISÉS – ANNÉE 2019**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCÉT

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du rapport d'activités des partis politiques et des candidats indépendants autorisés de la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, conformément au chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-099  
REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN  
DES CONSEILLERS – ANNÉE 2019**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE prendre acte du dépôt par la trésorière de la liste des remboursements autorisés pendant l'exercice financier 2019 pour des fins de recherche et de soutien des conseillers, conformément à l'article 31.5.5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-100  
SOUMISSIONS – SERVICE D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES  
SYSTÈMES MÉCANIQUES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX POUR UNE  
PÉRIODE DE CINQ ANS – CONTRAT 2020-1751**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour le service d'entretien préventif et correctif des systèmes mécaniques des bâtiments municipaux pour une période de cinq ans, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
Les Entreprises de réfrigération LS inc. 1610, rue Guillet Laval (Québec) H7L 5B2
Industries Toromont Ltée, division CIMCO Réfrigération 9001, de L'Innovation, suite 110 Anjou (Québec) H1J 2X9

ATTENDU l'assujettissement des offres reçues à un système d'évaluation et de pondération, elles ont été évaluées par un comité de sélection conformément au Règlement RV-1650 sur la politique de gestion contractuelle;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 26 février 2020;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 18 février 2020 ainsi que du rapport du comité de sélection du 25 février 2020.

D'accepter l'offre de Les Entreprises de réfrigération LS inc. au montant révisé de 1 482 675,74 \$, toutes taxes incluses, celle-ci ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation pour le service d'entretien préventif et correctif des systèmes mécaniques des bâtiments municipaux pour la période du 9 mars 2020 au 8 mars 2025 – Contrat 2020-1751.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-101  
SOUSSIONS – GESTION DES CAMPS 6-13 ANS POUR LES ÉTÉS 2020  
ET 2021 – CONTRAT 2020-1753**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour la gestion des camps 6-13 ans pour les étés 2020 et 2021, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUSSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
9075-6719 Québec inc. / L'Air en Fête 95A, boulevard des Entreprises Boisbriand (Québec) J7G 2T1	272 912,00 \$
Gestion Vincent et Limoges inc. 3140, rue Joseph-Monier, suite 103 Terrebonne (Québec) J6X 4R1	314 498,00 \$
Groupe Domisa inc. 940, boulevard Industriel, suite 140 Saint-Jean-Sur-Richelieu (Québec) J3B 8J4	335 703,99 \$

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs du 25 février 2020;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 11 février 2020.

D'accepter l'offre de 9075-6719 Québec inc. / L'Air en Fête au montant de 272 912 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour la gestion des camps 6-13 ans pour les étés 2020 et 2021 – Contrat 2020-1753.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-102  
SOUSSIONS – TRAVAUX D'ENSEMENCEMENT ET DE RÉPARATION DE  
PELOUSE POUR UNE PÉRIODE DE DEUX ANS – CONTRAT 2020-1756**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour les travaux d'ensemencement et de réparation de pelouse pour une période de deux ans, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Les Entreprises D-Mac 2011 inc. 9825, rue Yvon-Paiement Mirabel (Québec) J7N 0N4	127 852,02 \$
Paysagiste Eric Forget 1171, chemin des Anglais Mascouche (Québec) J7L 3R8	202 356,00 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 26 février 2020;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 25 février 2020.

D'accepter l'offre de Les Entreprises D-Mac 2011 inc. au montant de 127 852,02 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour les travaux d'ensemencement et de réparation de pelouse pour les périodes du 13 avril au 27 novembre 2020 et du 12 avril au 26 novembre 2021 – Contrat 2020-1756.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-103  
SOUMISSIONS – ÉLAGAGE, HAUBANAGE OU ABATTAGE D'ARBRES  
POUR UNE PÉRIODE DE DEUX ANS – CONTRAT 2020-1757**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'élagage, l'haubanage ou l'abattage d'arbres pour une période de deux ans, la Ville n'a reçu aucune offre.

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 26 février 2020;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de carence dressé en date du 25 février 2020.

D'annuler la demande de soumissions publique pour l'élagage, l'haubanage ou l'abattage d'arbres pour une période de deux ans – Contrat 2020-1757.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-104  
ASSURANCES DES BIENS ET DE RESPONSABILITÉ – TERME 2020-2021 –  
RENOUVELLEMENT**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter les conditions de renouvellement des contrats d'assurances suivants avec le courtier BFL Canada inc. pour la période du 31 mars 2020 au 31 mars 2021, aux montants des primes suivantes, taxe incluse :

Description	Prime
Biens	64 650 \$
Bris des équipements	3 699 \$
Délits	2 765 \$
Responsabilité civile primaire	44 171 \$
Responsabilité environnementale	2 143 \$
Responsabilité complémentaire et excédentaire	5 911 \$
Automobile des propriétaires	24 953 \$
Automobile des garagistes	794 \$
Frais d'ingénierie	_____ \$
Responsabilité d'administration municipale	7 539 \$
PRIME TOTALE, taxe incluse	156 625 \$

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 194 00 420.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-105  
ASSURANCES DE DOMMAGES – TERME 2020-2021 – QUOTE-PART DE  
LA VILLE AU FONDS DE GARANTIE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville de Boisbriand au montant de 53 547 \$ au fonds de garantie de 500 000 \$ pour la période du 31 mars 2020 au 31 mars 2021, conformément à l'entente sur l'achat commun d'assurances de dommages par le Regroupement des Villes et régies de la MRC Thérèse-De Blainville et des Villes de Mirabel et de Saint-Eustache.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 929 00 779.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-106  
OPPOSITION AU PROJET DE LOI 48**

ATTENDU que le 5 novembre 2019, le projet de loi n° 48 intitulé « Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles » a été déposé à l'Assemblée nationale;

ATTENDU que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

ATTENDU que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

ATTENDU que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

ATTENDU que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux, car pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

ATTENDU que la mécanique proposée résulterait en ce que les résidences des agriculteurs subventionnent les taxes pour leurs propres terres;

ATTENDU que d'autre part, le soutien à l'agriculture est une responsabilité de toute la population du Québec et non uniquement des communautés qui possèdent des zones agricoles sur leur territoire lesquelles nourrissent toute la population urbaine comme rurale;

ATTENDU que le résultat de toutes ces opérations résultera au final, du moins pour les trois prochaines années, au même montant d'appui financier aux agriculteurs, mais avec beaucoup plus de paperasserie pour les municipalités;

ATTENDU que le projet favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

ATTENDU que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

ATTENDU que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

ATTENDU que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a mis sur pied un Fonds de redynamisation des terres agricoles qui sera financé à même une redevance de 0,01 \$ le mètre carré sur les terres agricoles non enregistrées auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a consenti à une baisse du taux de taxation des terres agricoles en 2020;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE s'opposer au projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle.

DE demander au gouvernement du Québec de continuer de bonifier son projet en tenant compte de l'expertise des municipalités pour arriver au but souhaité à l'origine de ce projet de loi.

DE demander au gouvernement du Québec de prendre entièrement sa responsabilité de support à l'agriculture sans transférer cette responsabilité aux citoyens des municipalités.

DE demander au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole.

DE transmette copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre régionale des Laurentides, Mme Sylvie D'Amours, au Ministre M. Éric Girard ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-107  
CRÉATION D'UN COMITÉ SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE  
PARTICIPATION PUBLIQUE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET  
D'URBANISME ET DÉSIGNATION DE SES MEMBRES**

ATTENDU l'adoption du Règlement RV-1655 sur la Politique de participation publique en matière d'urbanisme;

ATTENDU qu'il y a lieu de former un comité qui assurera le bon fonctionnement de la démarche de participation publique en matière d'urbanisme;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE créer le comité sur la mise en œuvre de la politique de participation publique en matière d'urbanisme.

DE désigner les conseillères et conseillers suivants, membres du comité sur la mise en œuvre de la politique de participation publique en matière d'urbanisme, à savoir :

- le président et le vice-président du comité consultatif d'urbanisme;
- la conseillère ou le conseiller du district visé par la demande de modification à la réglementation d'urbanisme à l'étude et soumise à l'application de la politique.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-108  
VENTE À L'ENCAN 2020**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la tenue d'une vente à l'encan des biens non réclamés en possession de la Ville ainsi que des biens et équipements dont elle désire se départir le samedi 9 mai 2020 au 740, chemin de la Grande-Côte à compter de 9 heures conformément à l'article 461 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

DE mandater le cabinet Latraverse Huissiers de Justice, pour procéder à la vente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-109  
ATELIER DU PRO DE L'ARÉNA DE BOISBRIAND – MODIFICATION À  
L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES TECHNIQUES**

ATTENDU l'entente en vigueur jusqu'en juillet 2023 avec la firme Castonguay Sports inc. pour la fourniture de services techniques à l'Atelier du Pro de l'aréna de Boisbriand;

ATTENDU la fermeture prévue de la patinoire numéro 2 pour la période de mai à août 2020 inclusivement qui entraînera une cessation complète des activités de mai à juillet 2020 et une cessation partielle des activités pour le mois d'août 2020;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De réduire le montant de la contrepartie mensuelle payable par Castonguay Sports inc. prévu à l'entente de fourniture de services techniques à l'aréna en raison de la fermeture de la patinoire no 2, pour les périodes suivantes, comme suit :

- du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 31 juillet 2020 : 140 \$ taxes incluses au lieu de 455 \$;
- du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 août 2020 : 255 \$ taxes incluses au lieu de 465 \$;
- à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 : selon les termes de l'entente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-110  
SERVICES D'UN TRAVAILLEUR DE RUE – SIGNATURE D'UNE  
D'ENTENTE POUR L'ANNÉE 2020**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE reconduire avec l'organisme L'Écluse des Laurentides, l'entente de services d'un travailleur de rue sur le territoire de la Ville de Boisbriand pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

D'autoriser une dépense de 15 000 \$ (non taxable) imputable au poste budgétaire 02 710 06 419.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-111  
DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE AU MINISTÈRE DES  
TRANSPORTS – TRAVAUX SUR UNE PARTIE DE LA RUE JEAN-CLAUDE-  
LANGLOIS**

ATTENDU que le promoteur Société immobilière Wilfrid et Guy Dion S.E.N.C., à débuté les travaux de construction de la rue Jean-Claude-Langlois;

ATTENDU que la rue Jean-Claude-Langlois se raccorde sur le chemin de la Côte Nord appartenant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser le Service du génie à signer le permis de voirie préparé par le promoteur Société immobilière Wilfrid et Guy Dion S.E.N.C. et le transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-112  
SERVICE DE CONSULTATION SAAQLIC POUR ENTREPRISES –  
INSCRIPTION**

ATTENDU que le Règlement RV-1673 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2020 encadre les tarifs facturables lors d'intervention de prévention ou de combat d'un incendie d'un véhicule;

ATTENDU l'importance de réduire le délai de facturation et d'informer plus rapidement les citoyens soumis à la réglementation municipale afin qu'ils en informent leur assureur;

ATTENDU qu'afin de pouvoir facturer les frais relatifs aux interventions en matière de désincarcération, il est nécessaire d'obtenir certains renseignements concernant les informations des propriétaires de véhicule afin que la Ville puisse facturer la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ);

ATTENDU qu'il est possible d'obtenir de tels renseignements nominatifs après inscription auprès du service SAAQclic;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à signer l'entente administrative concernant la communication de renseignements entre la Société d'assurance automobile du Québec et la Ville.

DE désigner le directeur du Service de sécurité incendie, coordonnateur de l'entente.

D'autoriser le chef de division – prévention incendie du Service de sécurité incendie à accéder aux renseignements communiqués par la Société d'assurance automobile du Québec et à signer tout document à cet effet.

DE désigner le chef de division – prévention incendies du Service de sécurité incendie, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société d'assurance automobile du Québec, à savoir la technicienne administrative et la secrétaire de la division.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-113**  
**MÉDIATION DANS LES DOSSIERS JUDICIARISÉS IMPLIQUANT LE**  
**CONTRAT DE MISE À NIVEAU ET L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ**  
**DE TRAITEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION – DOSSIER P-387**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand et La Compagnie d'assurance Travelers du Canada, Veolia eau technologies Canada inc., La Garantie, compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord, Norda Stelo inc. (Roche ltée, groupe-conseil), Corporation Financière Northbridge, La Compagnie d'inspection et d'assurance Chaudière et Machinerie (BI & I) inc. et Affiliated FM Insurance Company ont des différends et des réclamations à faire valoir de part et d'autre en lien avec les contrats octroyés pour la mise à niveau et l'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration, lesquels différends concernent notamment le système INOS de la chaîne des boues, ses composantes ainsi que de la ventilation des lieux, lesquels font l'objet de six (6) dossiers judiciaires qui ont été réunis et fixés pour enquête et audition à l'automne 2021;

ATTENDU que la majorité des parties désirent résoudre leur différend dans le cadre d'un processus de médiation volontaire et qu'elles ont, d'un commun accord, choisi Me Serge Pisapia comme médiateur;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la tenue du processus de médiation entre la Ville de Boisbriand et La Compagnie d'assurance Travelers du Canada, Veolia eau technologies Canada inc., La Garantie, compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord, Norda Stelo inc. (Roche ltée, groupe-conseil), Corporation Financière Northbridge, La Compagnie d'inspection et d'assurance Chaudière et Machinerie (BI & I) inc. et Affiliated FM Insurance Company avec Me Serge Pisapia, médiateur, dans le but d'en arriver à un règlement à l'amiable, à être entériné par le conseil municipal, le cas échéant, en lien avec les dossiers judiciairisés réunis sous le # 500-17-090753-156.

D'autoriser madame Marlene Cordato, mairesse, le directeur général, et Me Johane Ducharme, greffière, à représenter la Ville de Boisbriand lors de la médiation à intervenir dans ledit dossier.

D'autoriser madame Marlene Cordato, mairesse et Me Johane Ducharme, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Boisbriand, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente et de régler le dossier, consentant à cet égard aux modalités pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-114  
TRANSACTION – DÉVELOPPEMENT MILLE-ÎLES DE BOISBRIAND INC. ET  
MONSIEUR FRANÇOIS RIOUX – PROJET YVONNE-LACROIX, PHASES 1  
ET 2 – DOSSIER P-480**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet de transaction entre la Ville, Développement Mille-Îles de Boisbriand inc. et monsieur François Rioux ayant trait à des travaux dans le projet de développement de la rue Yvonne-Lacroix, phases 1 et 2, selon les modalités soumises.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-115  
CESSION DES LOTS 5 813 832 ET 6 079 385 DU CADASTRE DU QUÉBEC  
(RUE YVONNE-LACROIX) PAR 9322-7494 QUÉBEC INC. – DOSSIER 1956**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver la cession des lots 5 813 832 et 6 079 385 du cadastre du Québec par 9322-7494 Québec inc. en faveur de la Ville pour fins de rue, bassin de

rétenion et égout pluvial en conformité avec l'entente pour installations de services municipaux 1052 P-64 dans le cadre du projet résidentiel Les Berges de Boisbriand.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-116  
PROCLAMATION – JOURNÉE D'AMNISTIE À LA BIBLIOTHÈQUE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE déclarer le 23 avril 2020, « Journée d'amnistie à la bibliothèque de Boisbriand » dans le cadre de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

D'effacer les frais de retard ou autres frais inscrits au dossier d'un utilisateur lors du retour des livres le 23 avril prochain.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-117  
TEMPLE DE LA RENOMMÉE DE HOCKEY LAURENTIDES-LANAUDIÈRE –  
PRÊT DE LA MAISON DU CITOYEN ET PLACE DE LA CULTURE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accorder à l'organisme Hockey Laurentides-Lanaudière l'utilisation sans frais de la Maison du citoyen et Place de la culture pour l'événement « Temple de la Renommée de Hockey Laurentides-Lanaudière » le 6 juin 2020 de 14 heures à minuit.

D'offrir gratuitement le soutien logistique à l'organisation de cet événement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-118  
AUTORISATION DE DÉPENSE – VOYAGE D'ÉTUDIANTS DE LA VILLE  
D'ANNEMASSE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser le conseiller monsieur Daniel Kaeser à louer au nom de la Ville un véhicule minibus GMC 15 passagers ou équivalent dans le cadre d'une journée d'activités avec des étudiants provenant de la Ville d'Annemasse, France.

DE désigner le conseiller monsieur Daniel Kaeser, chauffeur pour le groupe d'étudiants lors de la journée d'activités.

D'autoriser une dépense d'au plus 500 \$ pour les frais de location et d'essence, remboursable au conseiller monsieur Daniel Kaeser sur réception des pièces justificatives.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-119  
DEMANDE DE DON – ÉCOLE SECONDAIRE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accorder un don de 500 \$ à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau pour la remise d'une bourse au gagnant du spectacle de talents « Sous les projecteurs » du 26 mars 2020.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-120  
DEMANDE DE DON – CENTRE RAYONS DE FEMMES THÉRÈSE-DE  
BLAINVILLE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accorder un don de 250 \$ au Centre rayons de femmes Thérèse-De Blainville pour l'organisation de la Journée internationale des femmes de Sainte-Thérèse en 2020.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-121  
DEMANDE DE DON – ADHÉSION AU JOURNAL DE LA MAISON DES  
MOTS DES BASSES-LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accorder un don de 100 \$ en guise de contribution pour l'adhésion au journal de la Maison des mots des Basses-Laurentides pour l'année 2020.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-122**  
**STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de janvier 2020 montrant un total mensuel de 3 000 374 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-123**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –**  
**RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (LE MODERNIS) – 171, RUE YVONNE-**  
**LACROIX – ZONE R-1 303**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale à être érigée sur le lot 5 799 274 du cadastre du Québec au 171, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Service de Dessin R.G. le 7 janvier 2020;
- plan d'implantation préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres le 10 décembre 2019;
- simulations visuelles et perspectives révisées reçues le 15 janvier 2020.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-124**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT –**  
**SUBARU RIVE-NORD – 4530, RUE AMBROISE-LAFORTUNE –**  
**ZONE I-1 480**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 octobre 2019 portant le numéro R-19-CU-4224 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis d'agrandissement du concessionnaire automobile Subaru Rive-Nord au 4530, rue Ambroise-Lafortune dans la zone I-1 480 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Poirier Fontaine Architectes le 19 septembre 2019;

- simulations visuelles préparées par Poirier Fontaine Architectes le 23 septembre 2019;
- plan de plantation préparé par BC2 le 2 décembre 2019;
- plan Clé + Plan de plantation préparé par BC2 le 24 octobre 2019.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 55 000 \$ pour l'aménagement paysager.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2020-03-125  
ENGAGEMENT – POSTE SYNDIQUÉ DE MÉCANICIEN AU SERVICE DES  
TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'engager monsieur Louis Charles Lalande Héroux, à l'essai, au poste syndiqué de mécanicien, régulier à temps complet au Service des travaux publics, à compter d'au plus tôt le 16 mars 2020.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance.

**COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS**

La mairesse et les élus par la suite prennent la parole à tour de rôle.

**RÉSOLUTION 2020-03-126  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE lever la séance à 20 h 30.

Adoptée